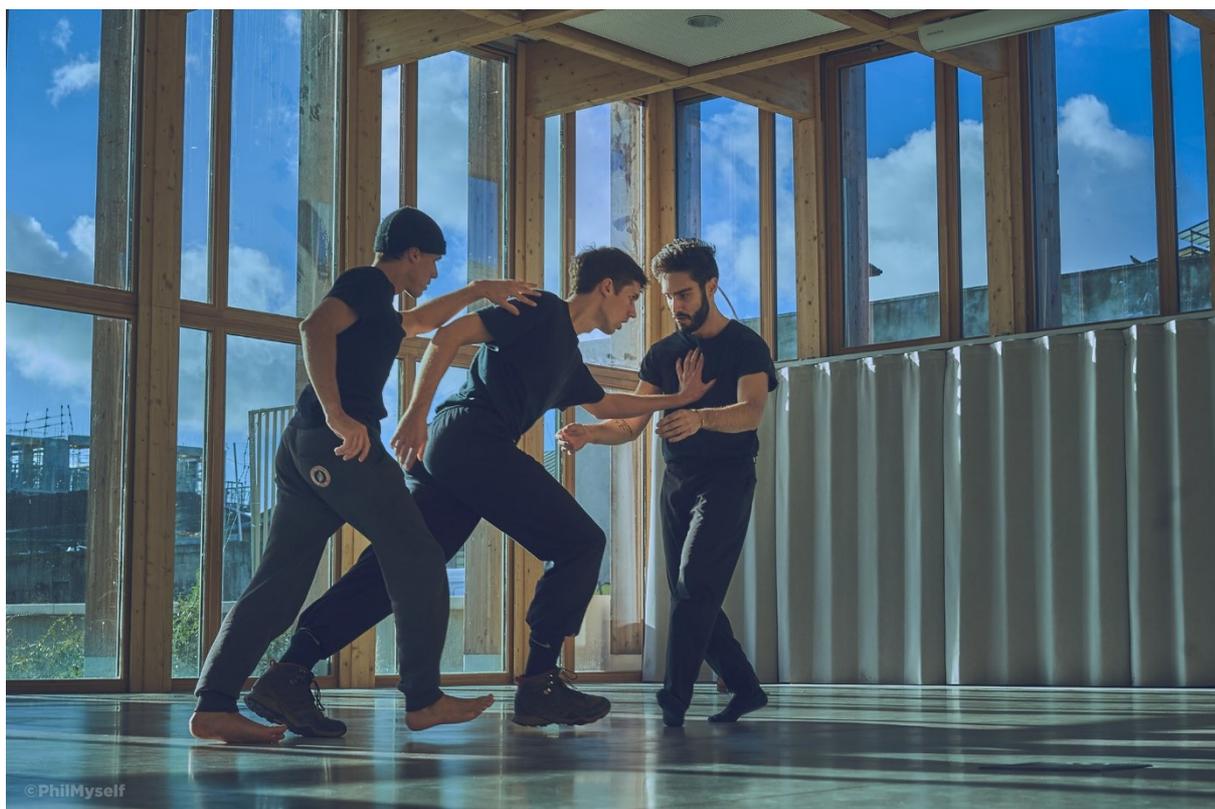


Résidences artistiques – Appel à candidatures

Espace associatif et culturel du Campus Condorcet

Année 2021-2022



© Philippe Monpouret, résidence Le Bal, Cie Colegram, décembre 2020

L'Établissement Public Campus Condorcet (EPCC) développe une programmation culturelle sur le campus, à destination des chercheur.se.s, étudiant.e.s, personnels administratifs et riverain.e.s. Cette programmation contribue à ancrer le campus dans la vie culturelle et artistique du territoire et à tisser des liens durables entre ce territoire, les disciplines des sciences humaines et sociales et les publics qui traversent le campus.

Dans ce cadre, l'Espace associatif et culturel accueille des résidences artistiques en arts vivants et en arts visuels.

Projet artistique et disciplines

Toutes les disciplines artistiques peuvent être contemplées.

Le projet artistique présenté répond aux critères suivants (non-cumulatifs) :

- Dimension de recherche-création ;
- Liens avec une ou plusieurs unités de recherche hébergées au Campus Condorcet ;
- Liens avec le territoire sur lequel s'inscrit le Campus Condorcet (Aubervilliers et Saint Denis, plus largement la Seine Saint Denis et le nord parisien) ;
- Dimension participative : proposition d'ateliers et/ou de répétition.s ouverte.s au public et/ou d'une restitution sur le Campus Condorcet.

Espace de travail alloué et temporalité de la résidence

En fonction des besoins des artistes, divers espaces de travail peuvent être alloués : bureau, salle de répétition/création, ou d'exposition, amphithéâtre de façon ponctuelle, espaces extérieurs. En fonction de la disponibilité des espaces requis et de la temporalité du projet, la résidence peut s'étendre d'une semaine à plusieurs mois.

Hébergement

Les artistes peuvent bénéficier de logements au sein de la Maison des chercheurs du Campus Condorcet. Le paiement des nuitées sera effectué par l'artiste ou la structure porteuse du projet artistique. Le coût de ces nuitées pourra être financé par l'EPCC sous la forme d'une subvention.

Modalités financières

Le Campus Condorcet pourra participer financièrement à certains frais à travers une subvention qui ne dépassera pas 3000 euros.

Cadre juridique

La résidence fera l'objet d'une convention entre l'Etablissement Public Campus Condorcet et une personne morale. Le ou la porteu.r.se de projet devra contracter une assurance couvrant l'occupation des locaux et le matériel utilisé et s'engager au respect du règlement intérieur du campus.

Les dossiers de candidature (présentation du projet et budget prévisionnel) doivent être envoyés jusqu'au 30 septembre inclus.

